

Annexe n°2 : coordination linguistique territoriale

Deux types de projets peuvent être présentés sur cet axe :

- **création d'une coordination linguistique (CLT)**
- **extension d'une coordination linguistique existante**

Territoire : il est souhaité que la coordination linguistique ne soit pas à l'échelle d'une seule commune mais mette en relation plusieurs territoires.

Organisation et activités

Il est nécessaire qu'une structure porte cette CLT, en lien avec différents partenaires.

La structure porteuse anime en ce sens un réseau d'acteurs.

Elle bénéficie *a minima* :

- de partenaires prescripteurs qui vont adresser aux évaluateurs des personnes exprimant un besoin d'apprentissage du français ;
- de partenaires "receveurs" qui vont intégrer à leur action d'apprentissage du français la personne évaluée et orientée vers leur structure.

La CLT doit être en capacité de :

- connaître l'offre existante sur le territoire ciblé (associations proposant des cours d'apprentissage du français, structures associatives, communales, départementales proposant des actions d'intégration à destination des primo-arrivants et une offre d'accompagnement social et d'accès aux droits...).

Dans ce cadre, la CLT doit être en capacité de recenser et de mutualiser l'offre de formation existante sur le territoire ciblé.

Elle doit également être familière des outils existants type cartographies interactives (réseau alpha, Défi métiers).

- proposer des permanences / entretiens d'évaluation du public : le ou les évaluateurs doivent maîtriser le cadre européen commun de référence des langues (CECRL) afin de pouvoir effectuer un test de positionnement linguistique et évaluer ainsi les besoins en langue française de la personne reçue.

- orienter la personne évaluée vers la structure d'apprentissage correspondant à ses besoins et effectuer un suivi.

L'organisation d'une CLT implique la tenue de réunions régulières avec les différents partenaires ainsi que l'élaboration conjoint d'outils (de positionnement, d'orientation, de suivi...).

Selon les "capacités de la CLT, un travail de professionnalisation progressive des acteurs du territoire ciblé peut également être engagé.

Pour disposer d'exemples de coordinations linguistiques existantes en Ile-de-France, il est possible de consulter les fiches descriptives réalisées par le centre de ressource d'illettrisme et de maîtrise de la langue : <http://www.cdri-idf.ac-versailles.fr/spip.php?article488>